

OBJECTIF

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

PRODUIT

| | |
|---|---|
| NOM DU PRODUIT | 6.25% P.A. JB CALLABLE BARRIER REVERSE CONVERTIBLE (77.5%) ON BKW AG |
| IDENTIFICATEURS DE PRODUIT | Code ISIN : CH1368658865; Valeur : 136865886 |
| INITIATEUR PRIIP | Banque Julius Baer & Cie. SA, Succursale de Guernesey ("Julius Baer") (https://derivatives.juliusbaer.com/en/home) Appelez le +41 (0) 58 888 8181 pour plus d'informations. L'initiateur PRIIP fait partie du Julius Baer Group. |
| AUTORITÉ COMPÉTENTE DE L'INITIATEUR PRIIP | Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers (FINMA) - La FINMA n'est pas considérée comme une autorité de surveillance compétente au sens du Règlement UE 1286/2014 sur les documents d'information clés concernant les produits d'investissement packagés de détail et fondés sur l'assurance, la Suisse ne faisant pas partie de l'UE. |
| DATE ET HEURE DE PRODUCTION | 10 septembre 2024 17:35:46 Heure d'Europe centrale |

VOUS ÊTES SUR LE POINT D'ACHETER UN PRODUIT QUI N'EST PAS SIMPLE ET QUI PEUT ÊTRE DIFFICILE À COMPRENDRE.

1. EN QUOI CONSISTE CE PRODUIT ?

TYPE : Billets régis par le droit suisse.

DURÉE : La durée de ce produit se termine à la Date de Remboursement Final, sauf si le produit a déjà été résilié ou remboursé.

OBJECTIFS : Reverse Convertibles Barrière sont principalement destinés aux investisseurs escomptant la valeur du sous-jacents qui devrait rester constants ou légèrement augmenter jusqu'à l'échéance desdits produits. Le produit vous offre un rendement sous la forme de paiements d'intérêts (c.-à-d. le Montant du Coupon comme indiqué ci-après sous « Intérêts ») et soit un paiement en espèces, soit la livraison du sous-jacent à la Date de remboursement final, sur la base des conditions énoncées ci-dessous. Le risque associé à l'investissement dans le produit est comparable au risque associé à un investissement direct dans du sous-jacent. Le produit offre une observation continue de la Barrière.

REMBOURSEMENT ANTICIPÉ : Sous réserve de remboursement, rachat ou annulation antérieur, l'Initiateur peut racheter les Produits par anticipation en totalité, mais non en partie, à toute Date de remboursement anticipé optionnel au Prix de remboursement anticipé optionnel, à condition que l'initiateur ait exercé ce droit à la Date de levée de l'option d'achat concernée en avisant les porteurs.

| Date de levée de l'option d'achat | Prix de remboursement anticipé optionnel |
|-----------------------------------|--|
| 10 juin 2025 | 17 juin 2025 |
| 10 septembre 2025 | 17 septembre 2025 |
| 10 décembre 2025 | 17 décembre 2025 |

INTÉRÊT : Aux Dates de paiement pertinentes du Coupon, vous recevrez le prorata respectif un montant de paiement en pourcentage de 6,25% p.a. de la Valeur nominale, à condition que le produit n'ait pas été remboursé, racheté ou annulé avant la Date de paiement du Coupon pertinente. Les paiements du coupon ne sont pas liés à la performance du sous-jacent. Les dates pertinentes sont indiquées dans le tableau ci-dessous.

| Période du Coupon | Date de début (inclusive) | Date de fin (exclusive) | Date de versement du coupon |
|-------------------|---------------------------|-------------------------|-----------------------------|
| 1er | 17 septembre 2024 | 17 décembre 2024 | 17 décembre 2024 |
| 2e | 17 décembre 2024 | 17 mars 2025 | 17 mars 2025 |
| 3e | 17 mars 2025 | 17 juin 2025 | 17 juin 2025 |
| 4e | 17 juin 2025 | 17 septembre 2025 | 17 septembre 2025 |
| 5e | 17 septembre 2025 | 17 décembre 2025 | 17 décembre 2025 |
| 6e | 17 décembre 2025 | 17 mars 2026 | 17 mars 2026 |

REMBOURSEMENT FINAL : Sous réserve de remboursement, rachat ou annulation antérieur, lors du Remboursement final du produit à la Date de remboursement final, vous recevrez :

- Si aucun Événement barrière n'est survenu, un montant en espèces égal à 100 % de la Valeur nominale.
- si un Événement Barrière est survenu, et
 - le Niveau final est **égal ou supérieur** à son Prix d'exercice, un montant en espèces égal à 100 % de la Valeur nominale; ou
 - le Niveau final est **inférieur** à son Prix d'exercice, le nombre d'actions du sous-jacent spécifié dans le Ratio. Vous recevrez en outre un montant en espèces en lieu et place de tout montant fractionnaire.

Les conditions du produit stipulent par ailleurs que, en cas de survenue d'événements extraordinaires, des ajustements pourront être apportés au produit et que Julius Baer peut résilier le produit de manière anticipée. Ces événements sont spécifiés dans les conditions du produit et concernent principalement les sous-jacents, le produit et l'initiateur du produit. Par conséquent, les investisseurs doivent être prêts à subir une perte partielle ou totale de leurs investissements.

| | | |
|---|---|---|
| Valeur nominale | CHF 1 000,00 | Décomposé en deux composantes (aux fins de la fiscalité suisse) : Montant des intérêts 0,62% p.a. de la Valeur nominale ; Montant de la prime 5,63% p.a. de la Valeur nominale. |
| Devise d'émission | CHF | |
| Prix d'émission | 100,00% de la Valeur nominale | |
| Rendement maximum | 9,38% | |
| Rendement maximum p.a. | 6,25% | |
| Niveau initial | Le niveau à la Date d'évaluation initiale (Fixing initial) | |
| Prix d'exercice | 100,00% du Niveau initial | |
| Barrière | 77,50% du Niveau initial | |
| Événement barrière | Le prix du sous-jacent est fixé au niveau Barrière ou en-deçà à tout moment durant un quelconque jour de négociation pendant la Période d'observation Barrière. | |
| Période d'observation barrière | 10 septembre 2024 (inclus) à 10 mars 2026 (inclus) | |
| Prix de remboursement anticipé optionnel | 100 % de la Valeur nominale | |
| Montant du coupon | 6,25% p.a. de la Valeur nominale | |
| Type de règlement | Règlement physique ou règlement en nominal | |
| Ratio | par rapport au sous-jacent, la Valeur nominale divisée par le Prix d'exercice | |
| Date du fixing initial | 10 septembre 2024 | |
| Date d'émission | 17 septembre 2024 | |
| Date d'évaluation finale (Fixing final) | 10 mars 2026 | |
| Date de remboursement final | 17 mars 2026 | |
| Niveau final | Le niveau à l'heure de clôture prévue à la Date d'évaluation finale (Fixing final) sur la Bourse de valeurs associée | |
| Convention de décompte des jours | 30/360 | |

SOUS-JACENT

| Nom | Code ISIN | Niveau initial | Seuil de rentabilité | Prix d'exercice | Ratio | Marché | Devise | Bourse de valeurs |
|---------|--------------|----------------|----------------------|-----------------|--------|--------|--------|--------------------|
| BKW Ltd | CH0130293662 | CHF 156,80 | CHF 142,0929 | CHF 156,80 | 6,3776 | EQUITY | CHF | SIX Swiss Exchange |

INVESTISSEURS DE DÉTAIL VISÉS

- Le produit est destiné à être proposé aux investisseurs particuliers qui remplissent l'ensemble des critères ci-dessous:
- Avoir des connaissances et une expérience suffisantes et une compréhension approfondie du produit, de son marché et de ses risques spécifiques, soit indépendamment soit par le biais de conseils professionnels;
 - Être en mesure de supporter, le cas échéant, la perte totale de son investissement;
 - Viser un horizon d'investissement correspondant à la période de détention recommandée indiquée ci-dessous;
 - Rechercher un revenu, tabler sur une évolution du sous-jacent qui génère un rendement favorable;
 - Être prêt à accepter, en vue d'atteindre des rendements potentiels, un niveau de risque conforme à l'indicateur de risque sommaire présenté ci-dessous.

2. QUELS SONT LES RISQUES ET QU'EST-CE QUE CELA POURRAIT ME RAPPORTER ?

INDICATEURS DE RISQUE



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit jusqu'à la date du 10 mars 2026. Le risque réel peut varier considérablement si vous optez pour une sortie anticipée, et vous pourriez obtenir moins en retour. Vous risquez de ne pas pouvoir vendre votre produit facilement, ou de devoir le vendre à un prix qui influera sensiblement sur le montant que vous percevrez en retour.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de Julius Baer de vous payer.

Julius Baer a classé ce produit dans la classe de risque 5 sur 7, qui est une classe de risque entre moyenne et élevée. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau entre moyen et élevé et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est très peu probable que la capacité de Julius Baer à vous payer en soit affectée.

Attention au risque de change. Si la devise de votre compte est différente de celle de ce produit, vous serez exposé au risque de change, de sorte que le rendement final que vous obtiendrez dépend du taux de change entre les deux devises. Ce risque n'est pas pris en compte dans l'indicateur décrit ci-dessus.

En cas de livraison physique du sous-jacent à la résiliation du produit, vous pouvez subir une perte si la valeur du sous-jacent diminue entre la résiliation du produit et la date à laquelle il est crédité sur votre compte titres.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché futurs, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Si Julius Baer n'est pas en mesure de vous payer votre dû, vous pourriez perdre l'intégralité de votre investissement.

SCÉNARIOS DE PERFORMANCE

Il est impossible de prévoir avec précision l'évolution du marché à l'avenir. Les scénarios présentés ne sont qu'une indication de certains des résultats possibles d'après les rendements récents. Les rendements réels pourraient être inférieurs.

Période de détention recommandée: 10 mars 2026

| Exemple d'investissement: CHF 10 000 | | Si vous sortez après 1 an | Si vous sortez après 10 mars 2026 |
|---|---|--------------------------------|-----------------------------------|
| Minimum | Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement. | | |
| Tensions | Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts Rendement annuel moyen / perte annuelle moyenne sur le montant nominal | CHF 4 159,00 -58,41% | CHF 5 734,00 -30,98% |
| Défavorable | Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts Rendement annuel moyen / perte annuelle moyenne sur le montant nominal | CHF 8 583,00 -14,17% | CHF 7 227,00 -19,47% |
| Intermédiaire (le produit est résilié après 10 juin 2025) | Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts Rendement annuel moyen / perte annuelle moyenne sur le montant nominal | | CHF 10 469,00 3,10% |
| Favorable (le produit est résilié après 10 juin 2025) | Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts Rendement annuel moyen / perte annuelle moyenne sur le montant nominal | | CHF 10 469,00 3,10% |

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Les scénarios ci-dessus sont des résultats possibles qui ont été calculés sur la base de simulations. En cas de remboursement anticipé, la simulation suppose qu'aucun réinvestissement n'est effectué.

Si vous sortez de l'investissement avant la fin de période de détention recommandée, aucune garantie ne vous est donnée et pourriez subir des coûts supplémentaires.

3. QUE SE PASSE-T-IL SI JULIUS BAER N'EST PAS EN MESURE D'EFFECTUER LES VERSEMENTS ?

Vous êtes exposé au risque que Julius Baer ne soit pas en mesure de remplir ses obligations en lien avec le produit, par exemple en cas de faillite ou d'une directive officielle de résolution. Cela pourrait avoir une incidence défavorable importante sur la valeur du produit et pourrait vous faire perdre une partie ou la totalité de votre investissement dans le produit. Le produit n'est pas un dépôt et n'est donc pas couvert par un mécanisme de garantie des dépôts.

4. QUE VA ME COÛTER CET INVESTISSEMENT ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

COÛTS AU FIL DU TEMPS

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez et du temps pendant lequel vous détenez le produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé:

- qu'au cours de la première année, vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.

- CHF 10 000 sont investis

| | Si vous sortez après 1 an | Si vous sortez après 10 mars 2026 |
|---------------------------------|---------------------------|-----------------------------------|
| Coûts totaux | CHF 140 | CHF 145 |
| Incidence des coûts annuels (*) | 1,4% chaque année | 1,0% chaque année |

(*) Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 4,10% avant déduction des coûts et de 3,10% après cette déduction.

Il se peut que nous partagions les coûts avec la personne qui vous vend le produit afin de couvrir les services qu'elle vous fournit. Cette personne vous informera du montant.

Ces chiffres comprennent les coûts de distribution maximaux que la personne vous vendant le produit peut vous facturer (CHF 101). Cette personne vous informera des coûts de distribution réels.

COMPOSITION DES COÛTS

| | | Si vous sortez après 1 an |
|---|---|---------------------------|
| Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie | | |
| Coûts d'entrée | L'incidence des coûts déjà inclus dans le prix | CHF 140 |
| Coûts de sortie | L'incidence des coûts encourus lorsque vous sortez de votre investissement à l'échéance | CHF 0 |
| Coûts récurrents | | |
| Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation | Nous ne facturons pas de frais de gestion pour ce produit | - |
| Coûts de transaction | | - |

5. COMBIEN DE TEMPS DOIS-JE LE CONSERVER, ET PUIS-JE RETIRER DE L'ARGENT DE FAÇON ANTICIPÉE ?

Période de détention recommandée: 10 mars 2026 (date d'échéance)

Le produit a pour but de vous fournir le rendement décrit à la section « 1. En quoi consiste ce produit ? » ci-dessus. Toutefois, cela ne s'applique que si le produit est détenu jusqu'à son échéance.

Le désinvestissement ne peut se faire qu'en vendant le produit soit par le biais d'une bourse de valeurs (si le produit est coté en bourse) soit hors bourse, lorsqu'une offre existe pour un tel produit. Aucun frais ni aucune pénalité ne seront facturés par Julius Baer pour une telle transaction, cependant une commission d'exécution pourrait être facturée par votre courtier le cas échéant. En vendant le produit avant son échéance, vous pourriez recevoir moins que ce que vous auriez reçu si vous aviez conservé le produit jusqu'à son échéance.

Dans des conditions de marché volatiles ou inhabituelles, ou en cas de perturbations techniques, la vente du produit peut être temporairement entravée ou suspendue et peut ne pas être possible du tout.

6. COMMENT PUIS-JE INTRODUIRE UNE RÉCLAMATION ?

Les plaintes concernant la conduite de la personne qui conseille ou vend le produit peuvent être soumises directement à cette personne ou à ses superviseurs. Les plaintes concernant le produit ou la conduite de l'initiateur de ce produit peuvent être formulées par écrit à l'adresse suivante : Banque Julius Baer & Cie SA, Hohlstrasse 604/606, P.O. BP, 8010 Zurich, Suisse et par e-mail à : derivatives@juliusbaer.com ou via le site web suivant : <https://derivatives.juliusbaer.com/en/home>.

7. AUTRES INFORMATIONS UTILES

Les renseignements contenus dans le présent Document d'information clé ne constituent pas une recommandation de souscription du produit et ne sauraient se substituer à une consultation individuelle avec votre banque ou votre conseiller.

Toute documentation complémentaire relative au produit, en particulier la documentation relative au programme d'émission, les compléments éventuels et les conditions du produit sont disponibles gratuitement auprès de la Banque Julius Baer & Co. Ltd Hohlstrasse 604/606, P.O. Box, 8010 Zurich, Suisse (<https://derivatives.juliusbaer.com/en/home>).

Les scénarios de performance présentés dans le présent Document d'information clés des investisseurs (« DICI ») sont basés sur une méthodologie, telle que définie dans le Règlement UE 1286/2014 sur les Documents d'informations clés relatifs aux produits d'investissement packagés de détail et fondés sur l'assurance (PRIIPs), et ses règlements complémentaires. La conformité à la méthode de calcul prescrite peut entraîner des scénarios de performances et des valeurs de rendement irréalistes pour un certain nombre de produits.